

12/12/2022

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue à l'Hôtel de Ville, lundi, le 12 décembre 2022 à 19 h 37. L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par les articles 152 et 156 du Code municipal, aux membres du conseil.

*Sont présents à cette séance :*

Monsieur le maire :	Eugène Gagné
Madame la conseillère :	Maylis Toulouse
Messieurs les conseillers :	Pierre Bergeron Daniel Sabourin Olivier Paiement Daniel Groleau Denis Rondeau

Tous membres du conseil et formant quorum.

Assiste également à la séance, Madame Marie-Claude Cloutier, directrice générale et greffière-trésorière et agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Eugène Gagné, ouvre la séance à 19 h 37 et présente l'ordre du jour. Il avise le conseil, tel que requis par l'article 956 du Code municipal, que les délibérations du conseil et la période de questions portent exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour.

**2. CONSTATATION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de l'ordre du jour
3. Adoption du budget 2023
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025
5. Période de questions
6. Levée de la séance

Monsieur le maire, Eugène Gagné fait lecture de l'ordre du jour.

**3. ADOPTION DU BUDGET 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** cette séance extraordinaire porte exclusivement sur les prévisions budgétaires 2023. Il est à noter que l'avis public annonçant cette séance a été donné au moins quinze jours à l'avance conformément à la Loi, soit le 8 novembre 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les dispositions contenues à l'article 954 du *Code municipal*, la municipalité doit adopter son budget pour l'année 2023 en prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont fait une étude des prévisions budgétaires afin de répondre aux besoins présents et futurs de la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE,****2022-213**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les prévisions budgétaires de l'année financière 2023 soient adoptées tel que présentées ci-dessous et que lesdites prévisions budgétaires soient publiées dans le journal *l'Éveil du citoyen* et sur notre site Internet.

**ADOPTÉE****VOTE : 5 POUR / 1 CONTRE**

Le conseiller Daniel Sabourin enregistre sa dissidence.

	<b>Prévisions budgétaires 2023</b>	<b>Prévisions budgétaires 2022</b>
<b><u>REVENUS</u></b>		
Taxes	5 000 144 \$	4 418 439 \$
Paiement tenant lieu de taxes	99 000 \$	89 000 \$
Autres recettes de sources locales	724 365 \$	632 202 \$
Transferts	3 350 548 \$	1 473 687 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>9 174 057 \$</b>	<b>6 613 328 \$</b>

**DÉPENSES**

Transport routier	1 633 462 \$	1 323 027 \$
Hygiène du milieu, logement social	1 083 745 \$	1 004 528 \$
Frais de financement, d'immobilisation et affectations	3 788 201 \$	1 684 982 \$
Administration générale	1 073 136 \$	1 100 872 \$
Sécurité publique	657 392 \$	602 927 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	400 871 \$	413 590 \$
Loisirs et culture	537 250 \$	483 402 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>9 174 057 \$</b>	<b>6 613 328 \$</b>

**4. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2023-2024-2025**

<b>N° PROJET</b>	<b>NOM DU PROJET</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1</b>	Mise aux normes du Centre communautaire de Weedon	2 055 000 \$			<b>2 055 000 \$</b>
<b>2</b>	Téléométrie des 3 secteurs (Weedon Centre, St-Gérard et Fontainebleau)	404 617 \$			<b>404 617 \$</b>
<b>3</b>	Installation compteurs d'eau (40 ICI et 20 résidentiels @ 3 000 \$ ch.)	180 000 \$	180 000 \$	180 000 \$	<b>540 000 \$</b>
<b>4</b>	Bâtiment eau potable Weedon - mise aux normes entreposage	841 099 \$			<b>841 099 \$</b>
<b>5</b>	Centre culturel de Weedon - rénovation		175 000 \$		<b>175 000 \$</b>
<b>6</b>	Aréna - structure du toit		130 000 \$	100 000 \$	<b>230 000 \$</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>3 480 716 \$</b>	<b>485 000 \$</b>	<b>280 000 \$</b>	<b>4 245 716 \$</b>

### **Directives du PTI**

Le plan triennal d'immobilisation (PTI) constitue un ensemble de projets et de programmes d'investissement que la Municipalité prévoit réaliser et/ou initier au cours des prochaines années.

- L'adoption du PTI confirme l'intention du conseil municipal mais ne constitue pas une autorisation de dépenser, un engagement ou même une garantie de réalisation.
- Certains projets inscrits au PTI sont sous réserve d'approbation d'une subvention, d'une approbation gouvernementale, etc.
- Chaque projet doit être approuvé par le conseil municipal avant d'être amorcé.

**CONSIDÉRANT** la présentation du Plan triennal d'immobilisations (PTI) ;

### **EN CONSÉQUENCE,**

**2022-214**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le plan triennal d'immobilisation 2023-2024-2025 soit adopté tel que présenté ci-dessus.

### **ADOPTÉE**

#### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS (exclusivement à l'ordre du jour)**

- On demande le taux du « milin » prévu au règlement de taxation 2023.
- Un citoyen demande à un conseiller si l'augmentation du compte de taxes pour sa propriété est causée par l'augmentation de son évaluation foncière ou par une taxe de secteur.

#### **6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2022-215**

À 19 h 50, la conseillère Maylis Toulouse propose la fin de cette séance extraordinaire.

---

Eugène Gagné,

Maire

---

Marie-Claude Cloutier

Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière